

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 03 février 2022, s'est réuni le vendredi 09 février 2022 à 19h00, à la Salle des Fêtes, en séance extraordinaire publique, sous la présidence de M. David DUPUIS, Maire de Férolles.

Présents : M. BOITARD J.F, Mme COUANNAULT S., Mme JANVRIN A.M., M. MANTEAU N., Mme MOIZARD D., Mme POPLAIN S., M. SORET R., Mme THEBAULT S.

Absents : M. BRILLANT P. qui a donné pouvoir à M. SORET R., M. LEBOEUF A. qui a donné pouvoir à Mme THEBAULT S., M. LELIEVRE P.E., Mme REVERDY C., M. SIRE C. qui a donné pouvoir à Mme POPLAIN S, Mme Agnès VACQUEREL qui a donné pouvoir à M. DUPUIS D.

Le quorum étant atteint (article L. 2121-17 du CGCT), le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Stéphanie COUANNAULT est nommée Secrétaire de séance.

### COMMUNE

#### **AUTORISATION DE PROGRAMME DE RÉHABILITATION ET D'AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire énonce les délibérations et actions menées pour mettre en œuvre le projet de réhabilitation et d'agrandissement de la mairie :

Considérant la délibération n° 09-59-2020 portant la volonté du conseil municipal de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension de la mairie,

Considérant la délibération n° 04-30-2021 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet LECONTE ARCHITECTURE pour la conception et le suivi des travaux de rénovation et d'extension de la mairie,

Considérant le travail de la commission en charge des travaux et les différents avis du conseil municipal,

M. le Maire propose d'engager le programme de réhabilitation et d'agrandissement de la mairie ainsi que le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses (HT)	Montant	Recettes	Montant
<b>Travaux de construction</b>	<b>554 150 €</b>	<b>DSIL</b>	<b>250 000 €</b>
		<b>DETR</b>	<b>137 500 €</b>
<b>Maitrise d'œuvre</b>	<b>49 500 €</b>	<b>Département (volet 3)</b>	<b>57 000 €</b>
		<b>Autofinancement</b>	<b>159 150 €</b>
TOTAL	603 650 €	TOTAL	603 650 €

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le programme de réhabilitation et d'agrandissement de locaux de la mairie,
- le Conseil Municipal autorise M. le Maire à déposer le permis de construire,
- le Conseil Municipal autorise M. le Maire à lancer le marché d'appel d'offre des entreprises,
- le Conseil Municipal autorise M. le Maire à remplir toutes les démarches administratives afférentes à ce projet.

## **AFFAIRES DIVERSES**

Madame Sylvie POPLAIN annonce, avec l'accord des enseignants et le SIRIS, et suite au courrier distribué aux familles à la mi-janvier concernant la mise en place de l'aide aux devoirs et au nombre d'inscriptions obtenues, que ce nouveau service fonctionnera à partir du 21 février 2022. Trois bénévoles prendront en charge 6 élèves scolarisés du C.P. au C.E.2 ; ils sont inscrits le lundi de 16h30 à 17h15. Si d'autres élèves souhaitent à l'avenir rejoindre cette activité, les parents sont priés de contacter le CCAS.

Madame Anne-Marie JANVRIN fait un point sur la campagne du recensement qui a débuté le 20 janvier : il reste 27 habitations en attente de retour du questionnaire à une semaine de la fin de la campagne de recensement, le 19 février.

Madame Sidonie THEBAULT indique que l'archivage des courriers pour le Père Noël est en cours.

Madame Stéphanie COUANNAULT donne un retour sur ses échanges avec la Présidente de l'Office du Tourisme Intercommunal, Mme Malherbe et Mme Rabouin, responsable accueil, numérique et animations : le premier point concerne les obligations des déclarations des logements Airbnb auprès des municipalités par les loueurs. Le second point concerne le projet de visites chez des particuliers collectionneurs dont la passion professionnelle ou amateur pourrait faire l'objet de visite-découverte. Le premier objectif est d'identifier ces personnes collectionneuses d'objets d'intérêt et ensuite de trouver des « personnes ressources » qui organiseraient les visites.

Monsieur Rémi Soret résume le dernier Conseil d'Administration du S.I.A. Il en ressort les difficultés liées à l'augmentation du coût de l'électricité.

Monsieur Nicolas Manteau dresse un état des lieux du travail de la Commission « Groupements de commandes et Nouvelles technologies » mise en place par la C.C.L. Il annonce que la synthèse des besoins des communes est en cours.